

Écomobilier

# Loi AGECC : la reprise des produits

Webinaire

20/01/2023



# ORDRE DU JOUR

1

**Rappel du cadre  
réglementaire**

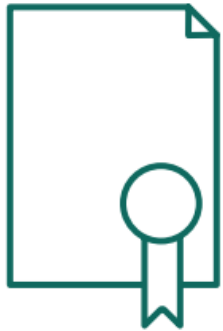
2

**Nos services  
actuels  
mis à votre disposition**

3

**Nos prochains  
webinaires**

# Pour agir pour le réemploi et le recyclage des objets usagés ?



## Legislation

**Décret 2020-1455**  
du 27 novembre  
2020 portant sur la  
réforme de la  
responsabilité  
élargie des  
producteurs  
(Loi AGEC)



## Attentes clients

Demande des  
consommateurs qui  
veulent une solution  
clé en main pour  
leurs projets



## Environnement

Le meilleur déchet  
est celui que l'on ne  
produit pas, d'où  
l'importance de  
remployer et de  
réutiliser les objets  
usagés



## Social

Les structures de  
l'Economie Sociale  
et Solidaire  
soutiennent des  
publics en difficulté

# Nos ressources



## Découvrez la page reprise

[espace-services.eco-mobilier.fr/  
service/organiser-la-reprise](https://espace-services.eco-mobilier.fr/service/organiser-la-reprise)



## Pour en savoir plus : nos FAQ

[espace-services.eco-mobilier.fr/faq](https://espace-services.eco-mobilier.fr/faq)

# 1

## Rappel du cadre réglementaire



# Principes généraux



**Organiser la reprise  
sans frais**  
pour le client



**Informez chaque client  
avant l'achat**  
de vos modalités de  
reprise



Les conditions de reprise varient selon :

- la filière de Responsabilité élargie du producteur (REP),
- la surface de vente dédiés aux objets concernés,
- le CA en livraison du produit concerné et
- les dimensions du produit à reprendre.



# Périmètre des produits

				
Grande Surface de Bricolage	✓	✗	✗	✗
Négoce bâtiment	✓	✓	✓	✗
Quincaillerie	✗	?	✓	✗
Libre-service agricole	✗	✓	✗	✗
Spécialiste des jouets : - Magasins indépendants - Grande Surface Spécialisée	✗	✓	✗	✗
Jardinerie	✗	✓	✗	✓
Négoce bâtiment	✗	✗	✓	✓
Grande Surface Alimentaire			✓	
Restauration rapide / cadeaux d'entreprise	✗	✗	✗	✓
Distributeur en ligne et place de marché	✓	✓	✓	✓

 De manière saisonnière

 Potentiellement, selon les seuils légaux, pour la reprise en magasin ou en livraison

 A priori non

 Très marginalement



# Obligation de reprise des produits usagés

## DÉFINITION

### Reprise 1 pour 1



Reprise sans frais d'un produit équivalent pour l'achat d'un produit neuf :

- en magasin
- pour la vente avec livraison, dont la vente à distance

## AMEUBLEMENT

au 1<sup>er</sup> janvier 2022

- Pour la vente à emporter  
Surface entre 200 m<sup>2</sup> et 1000 m<sup>2</sup>
- Pour la vente avec livraison CA HT annuel associé à ces produits  $\geq$  100 000 € :
  - au lieu de livraison ou
  - en point de collecte

## BRICOLAGE /JARDIN / JOUET

au 1<sup>er</sup> janvier 2023

- Pour la vente à emporter  
Surface entre 200 m<sup>2</sup> et 400 m<sup>2</sup>
- Pour la vente avec livraison CA HT annuel associé à ces produits  $\geq$  100 000 € :
  - au lieu de livraison ou
  - en point de collecte

### Reprise 1:1 & 1:0



Reprise sans frais de produits équivalents à ceux vendus par le magasin, sans obligation d'achat d'un produit neuf

- Pour la vente à emporter  
Surface  $>$  à 1 000 m<sup>2</sup>

- Pour la vente à emporter  
Surface entre 400 m<sup>2</sup> et 1 000m<sup>2</sup> :
  - pour les produits dont toutes les dimensions extérieures sont inférieures à 160 cm ET
  - dont le transport ne requiert pas d'équipement
- Pour la vente à emporter  
Surface supérieure à 1 000m<sup>2</sup> :
  - reprise sans condition



**Remarque :** Dans le cas où un magasin vend des produits de plusieurs catégories, par exemple, des meubles, des jouets, des articles de bricolage, l'analyse par surface de vente dédiée est à réaliser de manière distincte, pour chaque catégorie de produits concernés.

Loi AGEC : la reprise des produits

Écomobilier



# Obligation de reprise : Ventes à emporter

## VENTE À EMPORTER



Selon les critères de surface de vente et de dimension de produits définis précédemment

## CONDITIONS DE REPRISE



Information du client



Reprise avec ou sans obligation d'achat

*Dans le respect des conditions de sécurité et pour des produits équivalents à ceux vendus*

## REPRISE EN MAGASIN



## REPRISE EN POINT DE COLLECTE DE PROXIMITÉ IMMÉDIATE



Exemple : une association ou un commerce de proximité



# Obligation de reprise : Ventes en livraison

Que la vente avec livraison soit effectuée en magasin ou sur internet, l'obligation de reprise 1 pour 1 est applicable :

- aux distributeurs qui proposent ces produits à la **vente en livraison** et
- dont le **chiffre d'affaires annuel associé est supérieur à 100 000 € pour chaque catégorie** : ameublement, jouets, bricolage et jardin.

## VENTE AVEC LIVRAISON



Chiffre d'affaires annuel de **produits en livraison** supérieur à **100 000 €**

## CONDITIONS DE REPRISE



Information du client



Objet équivalent

*Dans le respect des conditions de sécurité et pour des produits équivalents à ceux vendus*

## REPRISE EN POINT DE LIVRAISON



Au lieu de livraison, selon les modalités définies : à domicile, en pied d'immeuble, etc...

## REPRISE EN POINT DE COLLECTE DE PROXIMITÉ



Lorsqu'il s'agit de produits transportables sans équipement





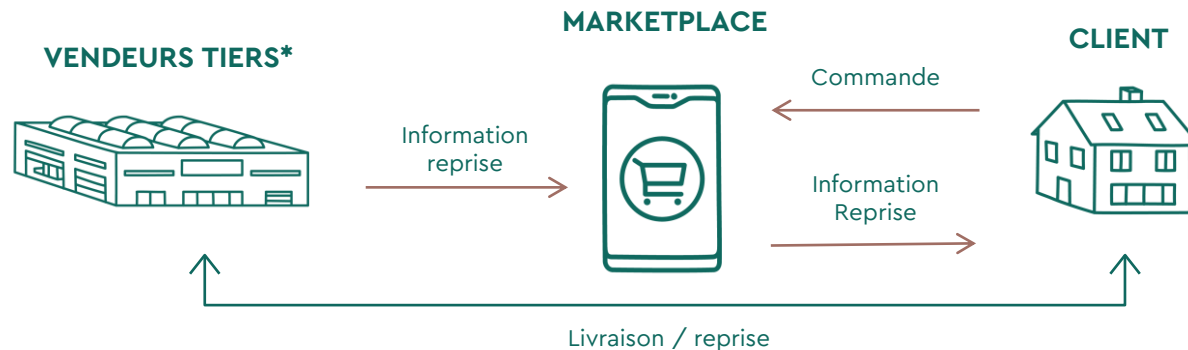
# Places de marché — Marketplace

## — VENDEUR TIERS\*

- Il organise la reprise sans frais pour le client d'un produit équivalent.
- Il communique au préalable ses conditions de reprise auprès de la marketplace.

## — MARKETPLACE

- Elle communique auprès du client la possibilité de reprise sans frais et les conditions de reprise du vendeur tiers associées.



**Remarque :** Si le vendeur tiers ne respecte pas ses obligations de reprise, celles-ci se reportent sur la marketplace, qui est alors responsable de l'organiser.

\* Entreprises concernées : si leur chiffre d'affaires annuel de produits soumis à la REP en livraison est supérieur à 100 000 €



# Obligation de reprise des produits usagés

- Les distributeurs du bâtiment sont concernés dans le cas de ventes à emporter réalisées avec des **surfaces de ventes supérieures à 4 000m<sup>2</sup>** pour les produits concernés (stockage inclus dans la surface).

## Reprise 1 pour 0



### DÉFINITION

**Reprise sans frais de produits équivalents** à ceux vendus par le magasin, sans obligation d'achat d'un produit neuf.

**FILIÈRE DU BÂTIMENT**  
applicable au 1er janvier 2024

**Surface de vente et de stockage supérieure à 4 000 m<sup>2</sup>**

### EN 2023

- Eco-mobilier soutient financièrement les distributeurs qui ont déjà mis en place une solution de reprise.
- Eco-mobilier propose d'organiser des tests opérationnels de mise en place de la reprise en magasin.

**Vous faites partie d'un réseau intégré ?** Nous vous invitons à vous rapprocher du siège de votre enseigne.

**Vous êtes indépendant ou franchisé ?**  
[Contactez-nous](#) directement.



# Jouets Périmètre des produits concernés

## Jouets



## Jeux de plein air



## Jeux de société



## Jouets cadeau



!

**Exclusion : tous les jouets électroniques, électriques et à pile ou batterie doivent être orientés vers la filière D3E**

# Articles de bricolage et du jardin



CATÉGORIE N° 1  
Les outillages  
du peintre



CATÉGORIE N° 2  
Les machines  
et appareils moto-  
risés thermiques



CATÉGORIE N° 3  
Les matériels  
de bricolage



CATÉGORIE N° 4  
Les produits et  
matériels destinés  
à l'entretien et  
l'aménagement  
du jardin

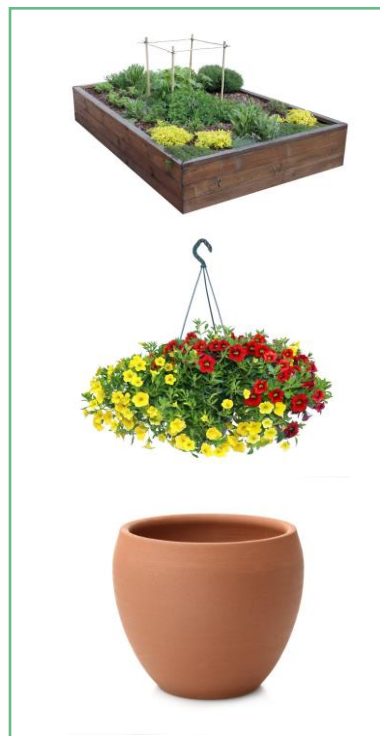


# Articles de bricolage et du jardin

## Matériels de bricolage dont outillage à main



## Pots de fleur et contenants de culture



## Entretien et aménagement du jardin



## Bâches





# Bâtiment

Réglementairement, la filière produits et matériaux de construction du bâtiment est composée de deux catégories : les **inertes et non-inertes**. Pour vous mettre à disposition une solution globale, nous avons signé un partenariat avec Ecominéro, le spécialiste des inertes.

## PRODUITS CONCERNÉS

Les produits et matériaux du bâtiment sont répartis en 15 rayons correspondant à la nomenclature des distributeurs et des négoce.

1. Matériaux  
et produits  
de construction



2. Voirie,  
réseaux divers



3. Structure,  
maçonnerie, gros  
œuvre, charpente



4. Couverture,  
étanchéité



5. Menuiserie



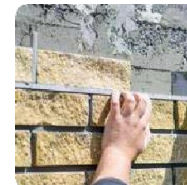
6. Isolation



7. Cloisonnement,  
plafonds  
suspendus



8. Façades



9. Revêtement  
sols et murs



10. Quincaillerie



11. Peinture, droguerie,  
colles et traitements



12. Équipement  
sanitaires SDB et  
cuisine (hors meubles)



13. Électricité



14. Chauffage



15. Jardin



2

Nos services





# Nos services mis à votre disposition

## 1. Comprendre les obligations



### Outil d'autodiagnostic

- Identification de vos obligations de reprise

### Guide d'information

- Présentation de la réglementation et des services proposés par Eco-mobilier

## 2. Mettre en place la reprise



### Services de collecte

- Contenants de collecte en magasin et en arrière magasin
- Collecte des produits usagés, pour réemploi ou recyclage
- Carte PRO on d'apport

## 3. Communiquer auprès des clients



### Signalétique magasin & infos vendeurs

- Affiches
- Leaflets
- Mémos vendeurs

### Kits digitaux

- Contenus pour vos sites internet
- Publication pour les réseaux sociaux

## 4. Favoriser le réemploi



### Partenariats avec les structures de l'ESS

- Mise en relation
- Plateforme du don



# 1. Comprendre les obligations

## Outil d'autodiagnostic

### Fonctionnement :

- Outil en ligne **simple** et **pratique**
- En quelques questions, découvrez vos **obligations réglementaires** pour chaque filière gérée par Eco-mobilier
- Accédez ensuite à la **commande des contenants de collecte et les outils communication** (documents d'information, formation, textes clés en main, affiches) pour répondre à vos besoins.

2. Quel type de vente réalisez-vous ?

Vente à emporter uniquement

Vente en livraison uniquement

Vente à emporter et en livraison

## 2. Mettre en place la reprise

### Éléments d'ameublement

Eco-mobilier propose les services suivants à vos magasins et à vos livreurs pour vous accompagner opérationnellement dans la reprise des meubles et de la literie usagés de vos clients.

#### Apport des clients



OU

#### Reprise à la livraison



#### Petits volumes

##### Carte Pro

- Pour des volumes mensuels réguliers inférieurs à 20m<sup>3</sup>
- Accès gratuit à + 2500 points partenaires pour apport direct
- Carte dématérialisée - pratique et simple d'utilisation

##### Bon d'apport

- Pour un besoin ponctuel
- Pour un petit volume (< 20m<sup>3</sup>)



#### Volumes importants

##### Benne permanente

- Pour des volumes mensuels supérieurs à 30m<sup>3</sup>
- Installée dans un espace sécurisé et non accessible au public
- Accessible aux poids lourds
- Meubles et literie uniquement (pas de cartons, déchet d'emballage, palettes, polystyrène, plastique...)



#### Point de Collecte de Proximité

- Réseau en développement continu
- Situé à proximité du magasin
- Favorise le réemploi
- Sous conditions définies par la loi AGEC (Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire)
- Fonction des types d'éléments repris sur le point de collecte
- Sacs de reprise pour la literie



## 2. Mettre en place la reprise

### Spécificité pour les matelas

#### Fourniture de sacs pour les matelas et sommiers

A destination de vos clients, pour protéger vos livreurs et garantir le recyclage

#### Collecte dédiée à la literie usagée

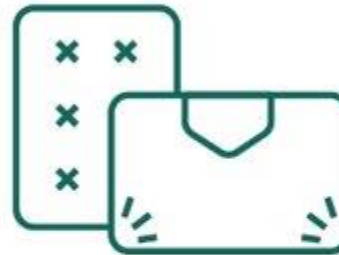
A déposer ensachée dans la benne Eco-mobilier

#### Les avantages des sacs à matelas et sommier



#### Respect des règles

d'hygiène et de sécurité



#### Adapté à toutes les situations

2 tailles de sacs pour les matelas 1 et 2 personnes

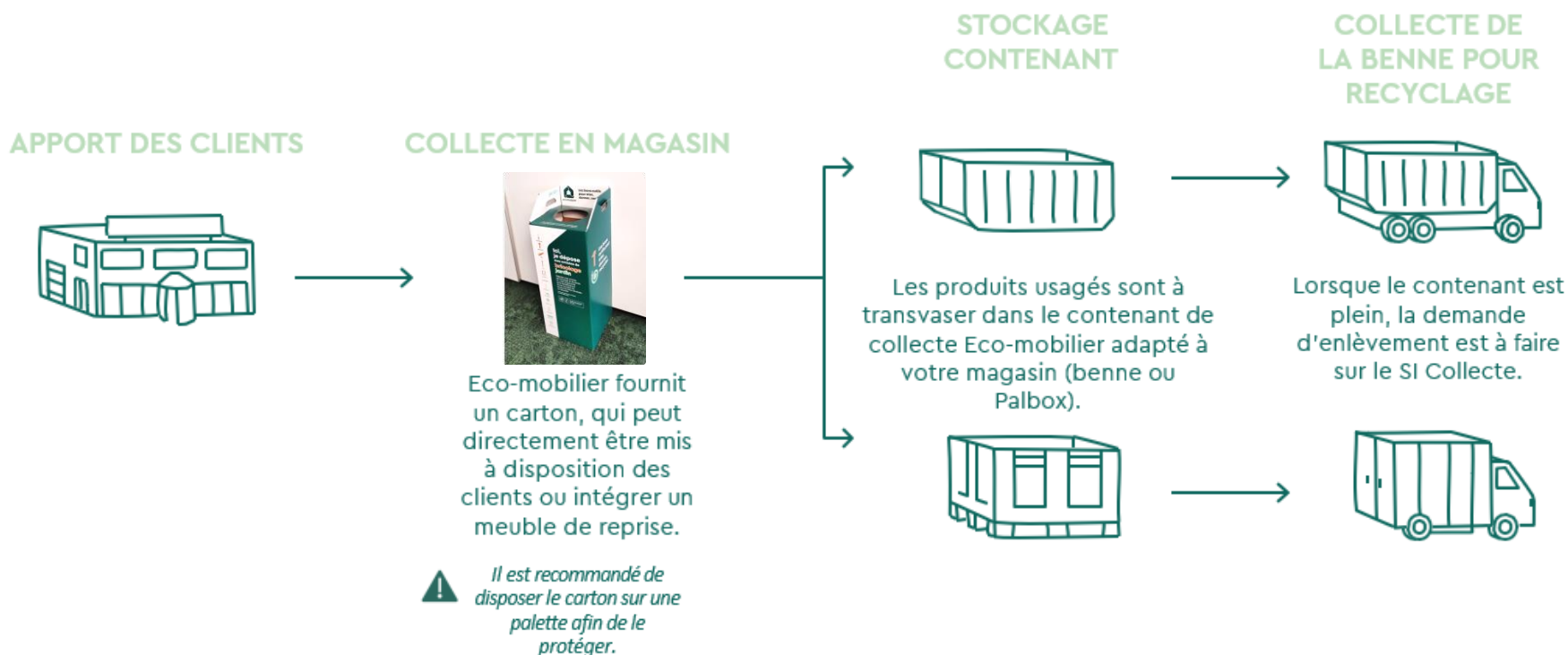


#### Recyclage garanti

Avec Eco-mobilier les matelas ont droit à une 2<sup>e</sup> vie

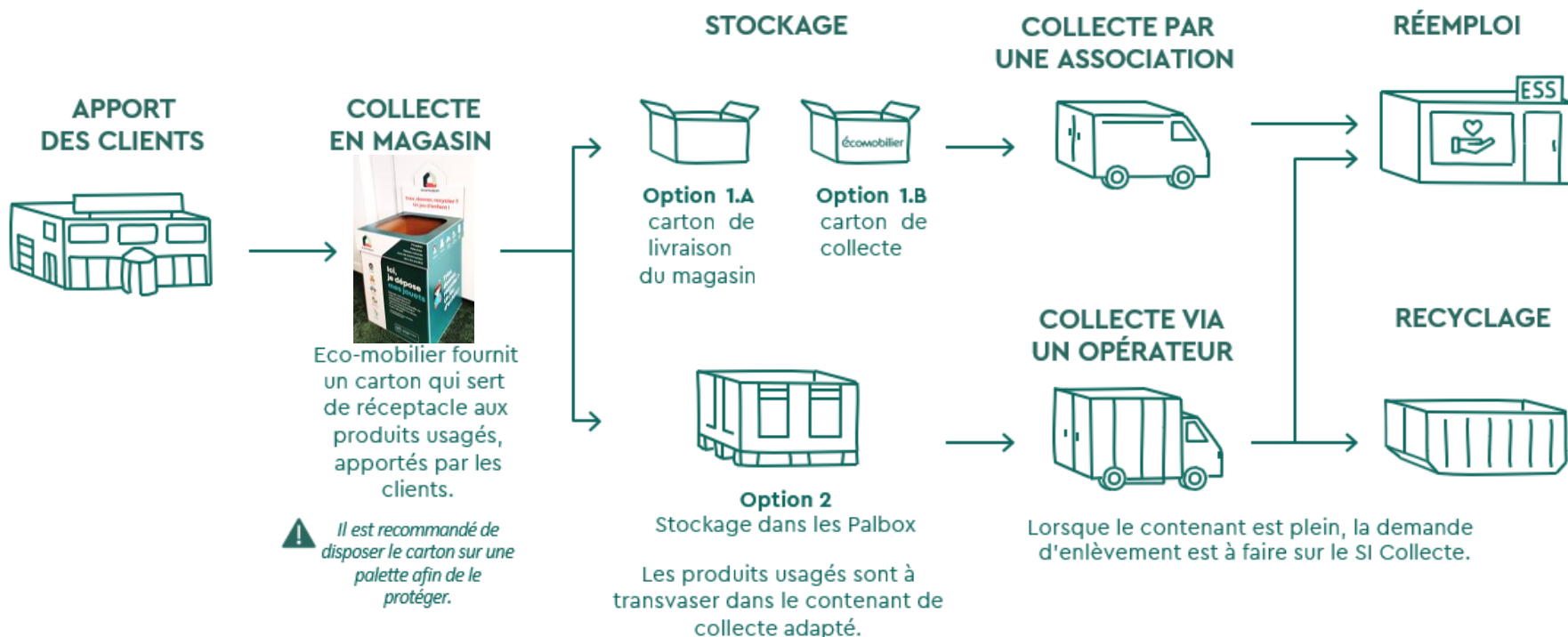
## 2. Mettre en place la reprise

### Articles de bricolage et du jardin



## 2. Mettre en place la reprise

### Jouets





## 2. Mettre en place la reprise

### Bâtiment

La mise en place de la reprise des **produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB)** entre en vigueur au **1<sup>er</sup> janvier 2024**.

Pour ce faire, chaque magasin devra répondre aux problématiques indiquées ci-dessous :

Quels schémas de tri mettre en place ?  
Dans quels contenants ?

Comment mutualiser les flux du périmètre d'Eco-mobilier (ameublement, bricolage, jardin, bâtiment et jouets)?

Où localiser la zone de reprise et comment l'implanter ?

Quel prestataire choisir ?

Quel soutien financier obtenir ?

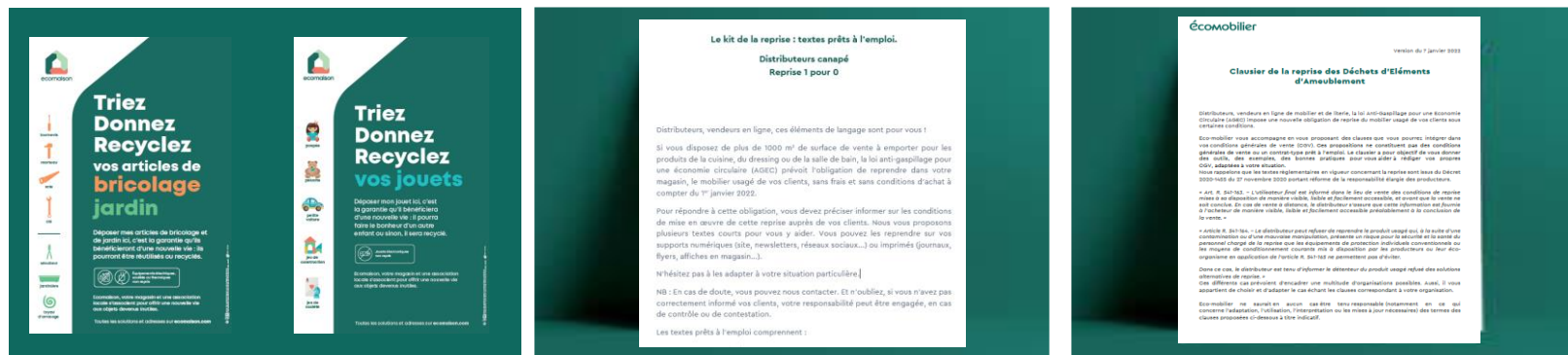
#### EN 2023

- Pour les enseignes ayant déjà mis en place la reprise :  
Eco-mobilier **soutient financièrement** les dépenses de ses adhérents.
- Pour les enseignes devant organiser la reprise :  
Eco-mobilier vous propose un **accompagnement en soutenant financièrement la mise en place de la reprise**, ainsi qu'en mettant à disposition une série de services et d'outils : assistance à l'implantation d'une zone reprise, formation des équipes en magasin et outils de gestion au quotidien.



# 3. Communiquer auprès des clients

Pour former vos collaborateurs et informer vos clients, découvrez tous nos outils livrés gratuitement sur l'ensemble de vos sites ou disponibles au téléchargement.



## Signalétique magasin

Pour sensibiliser vos clients et rendre l'information visible durablement, commandez gratuitement le kit :

- Des affiches 40 x 60 cm
- Des leaflets, au format A5, par lot de 250 exemplaires
- Des mémos vendeurs

## Kits digitaux

Mise à disposition de contenus :

- Des messages principaux
- Des articles : une brève et un article
- Des suggestions de publications pour vos réseaux sociaux
- Une FAQ

## Exemples de conditions générales de vente

Eco-mobilier vous fournit des exemples de conditions générales de vente par obligation de reprise 1 pour 0 ou 1 pour 1.



## 4. Favoriser le réemploi



### Mise en relation

Eco-mobilier travaille avec **550 structures de l'ESS** pour favoriser le réemploi en France. Nous vous proposons des partenariats pour leurs mettre à disposition les objets usagés de vos clients ou vos invendus.



### Accompagnement des structures de l'ESS

Si vous disposez déjà d'un partenariat avec une structure de l'ESS, nous vous invitons à transmettre ses coordonnées pour que nous puissions la soutenir.



### Plateforme du don

Pour vos invendus, Eco-mobilier a créé la plateforme du don pour proposer facilement aux structures de l'ESS vos invendus et ainsi respecter la réglementation.



# Aperçu de la plateforme du don

## Plateforme du don

Création de l'annonce **Gestion des annonces** Associations favorites

### Gestion des annonces

Test Distri 1 - 0466846

Statut : Non pourvue

#### Aperçu de votre annonce

N°92

##### Lot de jeu d'extérieur

Nom de l'établissement : Test Distri 1

Mise à disposition : **Enlèvement**



Contact

Boulier Julie

test@gr  
0789678

Localisation du don

ENTRE

7 Rue Er  
94110  
Arcueil

#### Description

lot emballé sur 3 palettes

Mise à disposition : **Enlèvement**

Supprimer l'annonce

## Plateforme du don

← Précédent

Création de l'annonce **Gestion des annonces** Associations favorites

### Gestion des annonces

Test Distri 1 - 0466846

Statut : Non pourvue

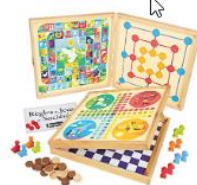
#### Aperçu de votre annonce

N°91

##### Lot de brouettes en fer

Nom de l'établissement : Test Distri 1

Mise à disposition : **Enlèvement**



Contact

Boulier Julie

jboulier@test.com  
0789678265

Localisation du don

Jouets en folie  
567 Rue de l'Europe  
59000  
Lille

#### Description

Venez équipé d'un utilitaire

Mise à disposition : **Enlèvement**

Collage : palette

#### Composition du don

jeu de société Etat : Neuf

Catégorie : jeu jouets

Référence produit : 8/BBUNNC07

Matériau : Bois

Origine : Destockage / Invendus

Caractéristique : 800g

Unités : 14

Supprimer l'annonce

Modifier

Finaliser le don

tes

Tous les établissements

Exporter la liste au format xlsx

Filtrer par : Toutes

Non pourvue

En ligne

Non pourvue

En ligne

Non pourvue

En ligne

# Développez vos services et devenez Point de Collecte

## Devenez Point de Collecte de Proximité

- Réceptionnez les produits usagés de nos différentes filières REP.
- Les produits seront ensuite collectés par nos partenaires Eco-mobilier pour être réemployés ou recyclés.

## Gagnez en visibilité

Votre magasin sera alors référencé sur nos sites et cartes de géolocalisation.

## Développez des services orientés environnement

Participez à mettre en œuvre l'économie circulaire sur leur territoire.

## Augmentez le trafic en magasin

Attirez de nouveaux usagers.

## Comment procéder ?

- 1• Adhérer à Eco-mobilier
- 2• Créer son compte [SI COLLECTE](#)
- 3• Signer les contrats et valider les CGU
- 4• Commander ses contenants et outils de communication depuis votre compte [SI COLLECTE](#)

Pour toute question ou accompagnement notre équipe vous accompagne au 08 11 69 68 70 (service 0,05 €/appel + prix appel)

**Retrouvez tous  
nos événements sur**

**[espace-services.eco-mobilier.fr/evenements](https://espace-services.eco-mobilier.fr/evenements)**

**écomobilier**

# Les thématiques de nos prochains événements



**Veille réglementaire  
et affichage  
réglementaire**  
TRIMAN et identifiant  
unique



**Filière PMCB**  
Découvrez les  
solutions et l'expertise  
d'Eco-mobilier pour la  
filière PMCB



**Articles de bricolage  
et du jardin :**  
Comment coder, tarifer  
et déclarer vos articles  
brico-jardin ?



**Jouets**  
Comment vous  
mettre en conformité  
sur la nouvelle filière  
de recyclage ?

# Besoin d'aide ?



Appelez-nous  
au **0811 69 68 70**

*Service 0,05€/appel  
+ prix d'un appel local*



Ecrivez-nous à  
[contact@eco-mobilier.fr](mailto:contact@eco-mobilier.fr)



# Merci.

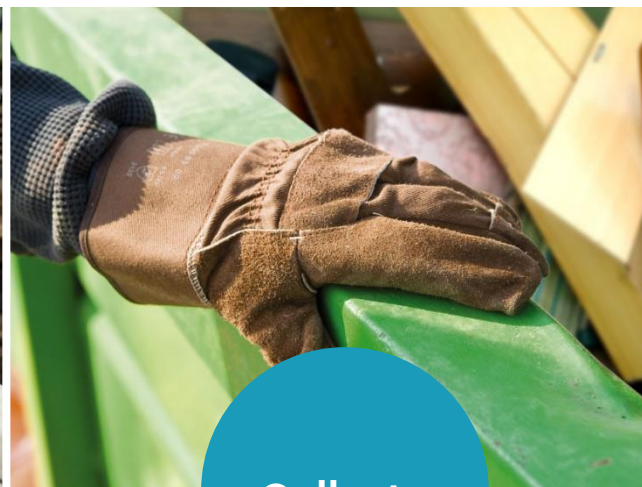


# Que fait Eco-mobilier des produits collectés ?



Réemploi /  
réutilisation

[En vidéo](#)



Collecte



Recyclage &  
valorisation

Eco-mobilier encourage les usagers à donner leurs meubles, articles de bricolage-jardins et jouets en bon état :

- **directement aux associations de l'ESS\***
- **dans les espaces réemploi en déchèterie.**

Les meubles, articles de bricolage-jardins et jouets usagés ne pouvant être réemployés sont mis en **bennes (ou en contenant haut de quai à partir de 2023)**. Les opérateurs les acheminent vers les centres de tri.

Les meubles, jouets et articles de bricolage-jardins sont séparés selon leur matériau majoritaire pour être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie.

\* Economie Sociale et Solidaire



# Que deviennent les matériaux après leur collecte, tri et préparation ?



**Bois**  
68%

Le bois peut servir à fabriquer des **panneaux de particules** et ainsi, redevenir un meuble.



**Rembourrés**  
20%

Les canapés sont broyés pour servir de **combustible** dans les **cimenteries**.



**Matelas**  
8%

La mousse d'un matelas peut être récupérée pour faire des **panneaux isolants** ou des **tatamis de judo**.



**Métaux**  
2%

**Recyclables indéfiniment** et sans perdre leurs propriétés pour faire de nouveaux produits.



**Plastiques**  
1%

Le plastique d'une chaise ou d'un jouet peut servir à fabriquer des **tuyaux**.



**Couettes et oreillers**  
1%

Les garnissages en plume et polyester peuvent être recyclés dans l'industrie textile ou valorisés **en énergie**.

% de matériau dans les bennes DEA – Source caractérisations Eco-mobilier- 2020

Posez vos questions dans le module Q&R



Loi AGEC : la reprise des produits

écomobilier